



## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

### **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

#### **I. Le cadre général**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Cette année la date butoire a été repoussée au 31 juillet 2020 du fait de la situation sanitaire qui a retardé l'installation du conseil.

Le compte administratif 2019 est voté le 10 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

#### **II. La section de fonctionnement**

##### ***a) Éléments préliminaires***

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec

le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

***b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement :***

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2019	OBJET	REALISE 2019
Charges générales (011)	178 671,38€	Produits des services (70)	182 328,42€
Charges de personnel (012)	425 264,66€	Impôts et taxes (73)	528 969,66€
FPIC (014)	0€	Dotations et participations	481 146,83€
Subventions et participations	159 227,74€	Produits de gestion courante (75)	31 390,32€
Frais financiers (66)	29 126,19€	Atténuation de charges (013)	14 519,44€
Charges exceptionnelles (67)	1 019,96€	Produits exceptionnels (77)	173 620,52€
Opérations d'ordre	175 210,00€	Travaux en régie (722)	42 686,00€
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>968 609,93€</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 454 661,19€</b>

***c) La fiscalité***

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- Taxe d'habitation (TH) 7,65%
- Foncier bâti (FB) 11,70 %
- Foncier non bâti (FNB) 85,21%

Les taux des taxes directes locales sont identiques à ceux de 2018.

**III. La section d'investissement**

***a) Éléments préliminaires***

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>OBJET</b>	<b>REALISE 2019</b>	<b>OBJET</b>	<b>REALISE 2019</b>
Dotations, fonds divers et réserves	3 528,86		
Rbsmt Capital de la dette	86 570,25€	Dotations, fonds divers	1 335 466,66€
Immobilisations corporelles	112 396,01€	Les subventions perçues	308 089,91€
Immobilisations en cours	1 581 270,60€	Cautions	359,86€
Opérations d'ordre	88 355,29€	Opérations d'ordre	220 879,29€
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 872 125,01€</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 864 795,72€</b>

**c) Les principales opérations d'investissement réalisées en 2019**

- Construction de l'Espace Séraphin Gimbert

**d) Les recettes d'investissement**

- Le FCTVA : 41 145,00€.
- La Taxe d'aménagement : 93 687,21€.
- Les Excédents de financement capitalisés (l'autofinancement): 1 200 000,00€.
- Les subventions reçues : 308 089,91€.

**III. Les résultats de l'exercice 2019**

Le résultat de l'exercice 2019 est défini comme la différence entre les recettes et les dépenses de chaque section.

**a) La section de Fonctionnement**

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 486 051,26€.

Recettes 2019	<b>1 454 661,19€</b>
Dépenses 2019	<b>968 609,93€</b>
<b>Résultat 2019</b>	<b>486 051,26€</b>

### b) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est déficitaire de 101 080.01€.

Recettes 2019	<b>1 864 795,72€</b>
Dépenses 2019	<b>1 872 125,01€</b>
<b>Résultat 2018</b>	<b>-7 329,29€</b>

### c) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2019 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2019 reportés sur 2020. Il s'agit des crédits engagés en Investissement,
- Les résultats de l'exercice antérieur (2018) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et détermine le résultat global de clôture :

#### La Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2018	37 291,00 €
Résultat de l'exercice 2019	<b>-7 329,29€</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>29 961,71€</b>
Les RAR en dépenses	174 940,32€
Les RAR en recettes	52 565,00€
<b>Solde des RAR</b>	<b>-122 375,23 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>-92 413,52 €</b>

#### La Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2018 reporté	45 773,90€
Résultat de l'exercice 2019	486 051,26€
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>531 825,16€</b>

Le résultat global de clôture pour les 2 sections est de 561 786,87€